



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONTRACOL**

Séance du 20 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Montracol, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur David LAFONT, Maire, à la mairie.

Présents :

MMES Hélène ROUX DIT RICHE, Annie CHARTREZ, Aurélie CAVALLERO, Bénédicte JOURDIN, Corinne AGIUS

MM. David LAFONT, Christophe SUBTIL, Loïck YONNET, Martial CHEVALIER, Christophe JOLY

Absents excusés : MMES Sophie JACOB-GAUTHERET (donne pouvoir à Mme ROUX DIT RICHE), Patricia CHAMBARD (donne pouvoir à Mr SUBTIL)

MM. Frédéric REFOUVELET (donne pouvoir à Mme CHARTREZ), Laurent CLAUS (donne pouvoir à Mr LAFONT)

Absent : M. Morgan MERLE

A été élu secrétaire : *Monsieur YONNET Loïck*

DATE DE LA CONVOCATION
Le 12 février 2024

ORDRE DU JOUR
<ul style="list-style-type: none">• Approbation du compte-rendu de la séance précédente• Délibérations concernant :<ul style="list-style-type: none">➔ L'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne• Informations et questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Délibération 2024-02-04

CONVENTION DE LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE A CONCLURE AVEC LA CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE RHONE-ALPES

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Rhône-Alpes (ci-après « la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes »), et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Article -1.

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de MONTRACOL décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 480 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées:

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la commune de MONTRACOL décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes sont les suivantes :

- **Montant** : 480 000 Euros
- **Durée** : un an maximum
- **Taux d'intérêt applicable à un tirage** : ESTER + marge de 0.90 %

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- **Périodicité de facturation des intérêts** : Mensuelle civile, à terme échu

- **Frais de dossier** : 0.20 % du montant initial

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article-2

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes.

Article-3

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Intervention de Monsieur David LAFONT

Intercommunalité

Monsieur le maire fait part au conseil municipal des grandes lignes du rapport du budget primitif 2024 de l'agglomération, présenté aux élus au conseil communautaire du **12 février 2024**.

Ce budget représente 215M€ pour l'économie locale, tous budgets et toutes sections confondus (fonctionnement et investissement).

En hausse, ce budget met en avant un engagement renouvelé pour maintenir le service public et conforter son impact sur le territoire.

Projet cantine-garderie

On approche de la fin des travaux et les délais devraient être tenus.

Les carrelages et faïences ont été posés et les peintures sont en cours.

Les travaux de plomberie débutent la semaine du 26 février ainsi que la fin des aménagements extérieurs.

Une entreprise travaillant sur le chantier est malheureusement en liquidation judiciaire mais devrait être remplacée prochainement.

Rapport de Madame Sophie JACOB-GAUTHERET (présenté par Mme ROUX DIT RICHE)

Commission finances

Une commission finance a eu lieu le **05 février** pour faire le point sur le compte administratif 2023 et le budget prévisionnel 2024. Quelques réajustements sont à prévoir avant le vote du budget et notamment un tableau récapitulatif du suivi financier du projet cantine-garderie.

Une prochaine commission aura lieu le **06 mars à 20h00**

Commission animation

Un point est fait sur les manifestations et évènements organisés à Montracol:

- ➔ **19 janvier** : Assemblée Générale de Montraclub'2 roues. Un nouveau Président a été élu, il s'agit de Mr Christophe SIMONET
- ➔ **09 février**: Assemblée Générale du MLA. Mme Patricia MATHIEU, succède à Gilles AGIUS à la présidence de l'association.
- ➔ **02 mars** : « Soirée paëlla » de Montraclub'2 roues.
- ➔ **24 mars** : matinée « village propre ». Rendez-vous à 9h30 devant la mairie
- ➔ **27 avril** : 2^{ème} édition du « Mont' Run and Bike »

Mme JACOB-GAUTHERET a participé le **12 février dernier** à une journée d'information, de visite et d'échanges entre élus et magistrats au Palais de justice de Bourg-en-Bresse. Cette action s'est déroulée dans le cadre du plan national contre les violences aux élus et dans la continuité d'un partenariat engagé entre le tribunal judiciaire de Bourg-en-Bresse et l'association des maires de France de l'Ain.

Ce fut une journée très appréciée de la soixantaine d'élus inscrits.

[Intervention de Madame Hélène ROUX DIT RICHE](#)

Commission communication

La prochaine réunion aura lieu **le 12 mars à 20h30** pour préparer la lettre infos du printemps. Mme ROUX DIT RICHE en profite pour transmettre au conseil les félicitations du sénateur Patrick CHAIZE pour le bulletin municipal 2024. « Un document complet, synthétique, dynamique et une activité engagée auprès des concitoyens ».

RPE « les 3 lut'Ains »

Une réunion a eu lieu **le 12 janvier dernier** concernant le bilan du fonctionnement 2022-2023 du RPE ainsi que le renouvellement d'agrément pour la période 2024-2025.

Créé en janvier 2017, ce service itinérant regroupe les communes de Polliat, Montracol et Vandeins et se déplace sur les lieux de vie des professionnels de l'accueil individuel.

Le bilan 2022-2023 s'avère positif avec :

- ➔ **Des animations** : plus de 80 temps collectifs organisés, un atelier éveil ou encore 14 temps festifs.
- ➔ **Des formations** (exemple formation premiers secours) à destination des assistantes maternelles
- ➔ **Des partenariats** : crèches, médiathèque ou encore MARPA de Montracol

Tout cela va se poursuivre en 2024 avec l'ajout de quelques missions complémentaires comme la mise en place d'ateliers d'analyse de la pratique ou encore des actions pour améliorer la visibilité du RPE.

On peut noter que le nombre d'assistantes maternelles est stable (35 sur les 3 communes en 2023). Les communes de Buellas et Montcet pourraient intégrer dès cette année le territoire d'intervention du relais.

Projet cantine-garderie

Le projet d'aire de jeux pour les enfants de 0 à 10 ans est toujours à l'étude avec la prise de nouveaux rendez-vous et la demande de nouveaux devis pour essayer de limiter le coût l'opération.

Conscrits 2024

Les préparatifs du banquet du **30 mars prochain** vont bon train. Les invitations sont envoyées et une rencontre avec la gendarmerie de Bourg-en-Bresse est prévue en mairie **le 16 mars à 10h30**. Le gendarme JOLY sera présent pour rappeler aux jeunes la réglementation liée à l'organisation de cet événement.

[Intervention de Madame Annie CHARTREZ](#)

Mme CHARTEZ informe le conseil qu'une pancarte a été installée par un habitant de la commune sur la route de Buellas, rappelant la nécessité de ne pas jeter de déchets dans les fossés.

Le constat est fait que les fossés et chemins de la commune ont bien besoin d'être nettoyés.

[Intervention commune de Madame Corinne AGIUS, Benedicte JOURDIN et Monsieur Christophe JOLY](#)

Comité consultatif des pompiers

Un comité a eu lieu le 20 janvier 2024 avec notamment à l'ordre du jour :

- ➔ Point sur **les effectifs des pompiers et nouveaux engagements** : 11 pompiers volontaires recensés sur le CPNI de Montracol et une nouvelle demande d'engagement reçue récemment.

- ➔ Point **DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)**, un document qui fixe l'ensemble des aménagements fixes et pérennes susceptibles d'être employés pour alimenter en eau les moyens de lutte contre l'incendie. Un contrôle technique des points d'eau incendie a été réalisé en novembre dernier.
- ➔ Point sur le **matériel et tenues à prévoir pour le budget 2024** (tenues des nouveaux entrants ou encore achats de vêtements avec une dotation collective privilégiée)

Intervention de Monsieur Christophe SUBTIL

Commission Bâtiments / Urbanisme

Du 16 janvier au 19 février:

- ➔ 0 CU déposé
- ➔ 6 DP déposées
- ➔ 2 PC/PA déposés

Une commission de conformité de travaux aura lieu **le 16 mars prochain**.

Monsieur SUBTIL revient sur le projet de révision du SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) au niveau intercommunal qui nécessitera la modification des PLU communaux, pour un coût d'environ 40 000 € par commune.

SIVOSS

Monsieur SUBTIL tient à souligner que le SIVOSS va participer à hauteur de 660 € pour la tenue d'un spectacle à destination des scolaires, « un grain boulanger, spectacle clownesque ».

SIVU

Suite au refus de validation par la Préfecture en octobre dernier du projet de création d'un nouveau syndicat mixte pour la gestion du domaine sportif du secteur, une nouvelle réunion a eu lieu pour étudier les solutions proposées par la Préfecture et notamment la signature d'une convention entre le SIVOSS et les communes Buellas et Polliat pour la seule gestion des équipements sportifs.

Intercommunalité

Mr SUBTIL a participé **le 14 février dernier** avec Monsieur LAFONT et Mme ROUX DIT RICHE à une **Conférence Territoriale Bresse Dombes**, avec comme ordre du jour :

➔ Les zones d'Accélération ENR et la méthodologie d'accompagnement des communes pour recenser des parcelles qui pourraient accueillir des Energies renouvelables (EnR) comme le solaire ou encore l'éolien. Sur le principe, l'échéance pour faire remonter les propositions était le 31 décembre 2023, mais cela peut se faire au fil de l'eau et sans caractère obligatoire.

Pour l'instant, la commune de Montracol ne souhaite pas entrer dans cette démarche de recensement.

➔ La création par l'Etat du **Service Public de la Rénovation de l'Habitat** (« **ma primeRénov'** »), déclinée sur le territoire de l'agglomération par le service « **Mon Cap Energie** ». La mission étant d'informer, orienter et accompagner les habitants qui ont des projets de rénovation énergétique, d'adaptation au vieillissement ou encore de réhabilitation de leur logement.

Ce service est totalement gratuit et peut être bien utile car les dossiers sont souvent complexes à remplir pour les usagers.

➔ **Harmonisation de la collecte et de la pré-collecte des déchets** : le début de la nouvelle collecte en porte à porte est prévu **le lundi 04 mars**. Un rappel sera fait par le biais de Panneau Pocket.

Monsieur SUBTIL a également participé **le 02 février dernier** à une réunion concernant **les nouvelles règles de facturation de la Direction des Systèmes d'Information Mutualisée (DSI)**
Le plus gros changement concerne le mode de facturation aux communes qui évolue à partir de 2024. Celui-ci se fera au coût réel du matériel installé et des services proposés et non plus en fonction du nombre de postes de travail.

Intervention de Monsieur Martial CHEVALIER

SIEA

Monsieur CHEVALIER a participé à une réunion de ce syndicat **le 17 février dernier** durant laquelle le sujet des infrastructures de recharges pour véhicules électriques a été abordé. En effet, en tant que garant du déploiement des énergies renouvelables sur son territoire, le SIEA s'adapte à l'essor des voitures électriques en se dotant d'un plan de déploiement de ces infrastructures.

Monsieur CHEVALIER rappelle que légalement, une borne de recharge doit être installée pour 20 places de stationnement.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 28 mars à 20h00

La séance est levée à 22h15

Le Maire

Le secrétaire de séance